



Interdit bancaire chèque impayé : comment le régler après 3 ans ?

Par **Nikau**, le **04/01/2011** à **00:54**

Bonjour,

Je suis nouveau sur ce forum. Je me présente Nicko, je vis en Nouvelle-Calédonie, une petite île française située dans l'Océan Pacifique à l'Est de l'Australie.

Je m'excuse déjà, car je vais devoir rentrer dans les détails pour bien vous faire comprendre ma situation, et avoir ainsi j'espère, les aides les conseils les plus utiles.

Voilà, il y a 3 ans de ça, j'étais étudiant à Montpellier, où ma banque de l'époque était la société générale. J'étais financé par une bourse de la Nouvelle-Calédonie, qui prenait en charge mes voyages (aller/retour), et notamment mes frais d'excédent de bagages lors du voyage retour définitif (avec un plafond à 833 Euros).

Bien entendu je ne me suis pas fait prier et je m'en suis servi pour rapatrier mes affaires.

Le problème c'est que je devais avancer les frais pour les excédent bagages, et garder une facture, un justificatif pour ensuite être remboursé par la bourse.

Me doutant des délais que cela pouvait prendre, j'ai pris soin de demander lorsque j'ai signé le chèque à Air France, de l'encaisser 3 semaines à un mois plus tard, en insistant bien sur mon statut d'étudiant, leur expliquant la situation, et en espérant qu'il comprennent ma situation pour ce retour définitif.

Par chance, elle m'assura pleine de bonne foi qu'il n'y avait pas de soucis, qu'elle ferait le nécessaire et je pense qu'elle l'a réellement fait.

Par contre c'est ma bourse qui n'a pas assuré. En revenant en Nouvelle-Calédonie, à peine le temps de poser le pied que le lendemain je me suis rendu au bureau de la bourse pour qu'ils me remboursent les frais que j'avais avancé, pour que l'argent soit là quand le chèque allait être encaissé. Pareil on m'assure que ça sera fait dans les plus brefs délais donc je me dis que mon plan fonctionne et que c'est réglé.

En fait, le remboursement a eu lieu 3 mois après, et entre temps je suis passé en INTERDIT BANCAIRE.

J'avais à la limite l'argent pour approvisionner mon compte SG et l'entretenir (à l'époque j'avais en projet de repartir en France), mais pas assez pour rembourser les frais dûs à l'IB...

Aujourd'hui je bosse, j'ai une situation et je veux régulariser ça au plus vite, d'autant que en IB je n'ai pas le droit aux prêts, aux cartes de crédits... mais après 3 ans, je ne sais ni comment ni quoi faire ni qui contacter ?

Voilà, j'ai un chèque SG de 750 euros à l'ordre de Air France que je souhaite régulariser au

plus vite.

S'il vous plait, quelqu'un peut-il m'aider ?

J'oubliais Bonne Année !

Par **Domil**, le **04/01/2011** à **04:07**

[citation](à l'époque j'avais en projet de repartir en France)[/citation]

Déjà, il est dommage de faire des études et de continuer à ignorer que la Nouvelle-Calédonie est en France. Vous ne pouvez repartir en France, puisque vous y vivez déjà.

Vous devez contacter le service contentieux d'Air France pour leur rembourser ce que vous leur devez contre le rendu du chèque (ça sera la preuve que vous avez régularisé le chèque sans provision). Ensuite, vous devrez donner ce chèque à votre banque, qui se chargera de contacter la banque de France

Par **Nikau**, le **04/01/2011** à **05:57**

Merci pour ta réponse Domil,

mais ne nous emballons pas. Dans mon post je cherchais simplement à mettre quelques détails dans ma question, ni plus ni moins, tout en me disant que la NC n'était pas connue de tous (parce que ça je l'ai constaté moi même plusieurs fois).

Sans doute que dans le milieu du droit, chaque détail a son importance, chaque mot a son poids. Donc je me repens et je me dois de clarifier mes propos : quand j'ai dit "repartir en France", j'entendais : "repartir en France métropolitaine".

En fait ici, c'est courant pour tout le monde d'utiliser le terme "France" pour qualifier le territoire français métropolitain, ça fait juste parti de notre langage courant, "la Frônçe". Du BEP, au Brevet au Bac, en passant par les plus diplômés des grosses têtes de NC, c'est juste courant : la France. Je pars en France, je reviens de France, etc...le niveau d'études : rien à voir...

Mais sois rassuré, je sais très bien où je vis, un coup d'œil dans la rue ou à l'arrivée de l'aéroport et crois moi, si je ne sais pas que je suis en France c'est que je suis aveugle, ou que je "continue à l'ignorer".

Mais quoiqu'il en soit je tiens à te remercier pour ton aide et ta réactivité, ta réponse me sera sans doute très utile. Merci beaucoup.

Meilleurs vœux pour 2011 !